

Fiche de Données de Sécurité

F59 F59 GT ACRYFILLER HS BLACK



Fiche signalétique du 5/1/2023, révision 4

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination et code commercial: F59 F59 GT ACRYFILLER HS BLACK
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Primer surfacer à deux composants
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:
Industria Chimica Reggiana I.C.R. Spa
(subject to management and coordination by sole shareholder company PPG Industries Inc.)
Via Gasparini, 7 42124 REGGIO EMILIA Italia
Tel. +39 0522/517803 Fax +39 0522/514384
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
sdsre@icrsprint.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
Tel. +39 0522-517803

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
⚠ Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.
⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:



- Attention
- Mentions de danger:
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence:
P210 Tenir à l'écart des flammes nues — Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les vapeurs ou les aérosols.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
- Dispositions spéciales:
EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
- Contient
acétate de n-butyle
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
- Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune
- 2.3. Autres dangers
Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration $\geq 0.1\%$
Autres dangers:

Fiche de Données de Sécurité

F59 F59 GT ACRYFILLER HS BLACK

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 15% - < 20%	acétate de n-butyle	Numéro 607-025-00-1 Index: CAS: 123-86-4 EC: 204-658-1 REACH No.: 01-2119485493-29	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.8/3 STOT SE 3 H336 EUH066
>= 3% - < 5%	Xylène	Numéro 601-022-01-6 Index: CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7 REACH No.: 01-2119488216-32	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 3.9/2 STOT RE 2 H373 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H335 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 1% - < 3%	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Numéro 607-195-00-7 Index: CAS: 108-65-6 EC: 203-603-9 REACH No.: 01-2119475791-29	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.8/3 STOT SE 3 H336
>= 1% - < 3%	acétate de 2-butoxyéthyle	Numéro 607-038-00-2 Index: CAS: 112-07-2 EC: 203-933-3 REACH No.: 01-2119475112-47	3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
>= 0.1% - < 0.25%	Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Numéro 649-356-00-4 Index: CAS: 64742-95-6 REACH No.: 01-2119455851-35	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.8/3 STOT SE 3 H335 3.8/3 STOT SE 3 H336 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 EUH066 DECLP (CLP)*

*DECLP (CLP): Substance classée conformément à la note P de l'annexe VI du Règlement (CE) 1272/2008. La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Einecs 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou

Fiche de Données de Sécurité

F59 F59 GT ACRYFILLER HS BLACK

mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102)-P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.

L'ensemble des composants de ce produit, sauf celles exemptées d'enregistrement, a été enregistré via le système REACH.

Les substances reportées sans numéro CAS dans la section 3 sont exemptées d'enregistrement.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute. Si l'irritation persiste: consulter un médecin.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN et lui montrer la fiche de sécurité.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un lieu bien aéré. APPELER UN MEDECIN.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir chapitre 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Eau.

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde. CO, CO2.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux

Fiche de Données de Sécurité

F59 F59 GT ACRYFILLER HS BLACK

superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Point 1.2.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

UE - TWA(8h): 241 mg/m³, 50 ppm - STEL: 723 mg/m³, 150 ppm

ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr

Xylène - CAS: 1330-20-7

Italy - TWA(8h): 221 mg/m³, 50 ppm - STEL(): 442 mg/m³, 100 ppm - Remarques:

Assorbito attraverso la pelle

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr; hematologic eff;

CNS impair

UE - TWA(8h): 221 mg/m³, 50 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

Italy - TWA(8h): 275 mg/m³, 50 ppm - STEL: 550 mg/m³, 100 ppm - Remarques: H

UE - TWA(8h): 275 mg/m³, 50 ppm - STEL: 550 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin

acétate de 2-butoxyéthyle - CAS: 112-07-2

UE - TWA(8h): 133 mg/m³, 20 ppm - STEL: 333 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: A3 - Hemolysis

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) - CAS: 64742-95-6

UE - TWA(8h): 100 mg/m³, 19 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Consommateur: 102.34 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Fiche de Données de Sécurité

F59 F59 GT ACRYFILLER HS BLACK

Travailleur professionnel: 960 mg/m³ - Consommateur: 859.7 mg/m³ - Exposition:
Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 960 mg/m³ - Consommateur: 859.7 mg/m³ - Exposition:
Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 480 mg/m³ - Consommateur: 102.34 mg/m³ - Exposition:
Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 480 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long
terme, effets locaux

Xylène - CAS: 1330-20-7

Travailleur professionnel: 442 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court
terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 212 mg/kg - Consommateur: 108 mg/kg - Exposition: Cutanée
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 77 mg/m³ - Consommateur: 14.8 mg/m³ - Exposition: Inhalation
humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Consommateur: 1.6 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets
systémiques
Travailleur professionnel: 212 mg/kg - Consommateur: 125 mg/kg - Exposition: Cutanée
humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
Travailleur professionnel: 221 mg/m³ - Consommateur: 65.3 mg/m³ - Exposition:
Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
Consommateur: 12.5 mg/kg/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme
(répétée)

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

Travailleur professionnel: 153.5 mg/kg - Consommateur: 320 mg/kg - Exposition:
Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 275 mg/m³ - Consommateur: 33 mg/m³ - Exposition: Inhalation
humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Consommateur: 36 mg/kg/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme
(répétée)
Travailleur professionnel: 550 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court
terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 796 mg/kg/jour - Consommateur: 320 mg/kg - Exposition:
Cutanée humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

acétate de 2-butoxyéthyle - CAS: 112-07-2

Travailleur professionnel: 133 mg/m³ - Consommateur: 67 mg/m³ - Exposition: Inhalation
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 27 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme,
effets systémiques - Remarques: bw/day
Consommateur: 4.3 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets
systémiques - Remarques: bw/day
Consommateur: 18 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets
systémiques - Remarques: bw/day
Travailleur professionnel: 773 mg/m³ - Consommateur: 499 mg/m³ - Exposition: Inhalation
humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 333 mg/m³ - Consommateur: 166 mg/m³ - Exposition: Inhalation
humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 102 mg/kg - Consommateur: 36 mg/kg - Exposition: Cutanée
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

Valeurs limites d'exposition PNEC

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Cible: STP - valeur: 35.6 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 0.18 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.01 mg/l
Cible: Intermittent emissions - valeur: 0.36 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.98 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.09 mg/kg
Cible: Soil - valeur: 0.09 mg/kg

Xylène - CAS: 1330-20-7

Fiche de Données de Sécurité

F59 F59 GT ACRYFILLER HS BLACK

Cible: Purification plant - valeur: 6.58 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.32 mg/l
Cible: Intermittent emissions - valeur: 0.32 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 12.46 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 12.46 mg/kg
Cible: Soil - valeur: 2.31 mg/kg
Cible: Eau douce - valeur: 0.32 mg/l
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6
Cible: Intermittent emissions - valeur: 100 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.29 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.329 mg/kg
Cible: Soil - valeur: 0.29 mg/kg
Cible: Eau douce - valeur: 0.635 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.0635 mg/l
Cible: 14 - valeur: 6.35 mg/l
Cible: Purification plant - valeur: 100 mg/l
acétate de 2-butoxyéthyle - CAS: 112-07-2
Cible: Purification plant - valeur: 90 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 0.304 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.0304 mg/l
Cible: Intermittent emissions - valeur: 0.56 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 2.03 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.203 mg/kg
Cible: Soil - valeur: 0.68 mg/kg
Cible: Oral - valeur: 0.06 g/kg
Indicateurs Biologiques d'Exposition
Xylène - CAS: 1330-20-7
valeur: 1.5 g/g - modérée: Urine - Indicateur biologique: Créatinine dans l'urine. - Période d'échantillonnage: Fin du tour
8.2. Contrôles de l'exposition
Protection des yeux:
Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.
Protection de la peau:
L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.
Protection des mains:
Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, EN374 Classe 3 (B-F-I).
Protection respiratoire:
Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.
Risques thermiques :
Aucun
Contrôles de l'exposition environnementale :
Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.
Contrôles techniques appropriés
Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	N.A.	--	--
Odeur:	Typique de	--	--

Fiche de Données de Sécurité

F59 F59 GT ACRYFILLER HS BLACK

	Solvants		
Seuil d'odeur :	N.D.	--	--
Point de fusion/point de congélation:	- 54°C	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	127°C	--	--
Inflammabilité:	Flam. Liq. 3, H226	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.D.	--	--
Point éclair:	27 °C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	415°C	--	--
Température de décomposition:	N.D.	--	--
pH :	7.0	--	--
Viscosité cinématique:	> 20,5 mm ² /sec (40 °C)	--	--
Hydrosolubilité:	Insoluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.D.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):		--	--
Pression de vapeur:	15 hPa	--	--
Densité et/ou densité relative:	1.600 g/cm ³	--	--
Densité de vapeur relative:	4 (air = 1)	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Propriétés explosives:	N.D.	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.D.	--	--
Viscosité:	> 20.5 mm ² /s (40°C)	--	--
Propriétés comburantes:	N.D.	--	--

Fiche de Données de Sécurité

F59 F59 GT ACRYFILLER HS BLACK

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines), de nitrures.
Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts, de réducteurs forts.
- 10.4. Conditions à éviter
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 6400 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 21.1 mg/l - Durée: 4h

Xylène - CAS: 1330-20-7

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 6700 ppm - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5627 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 2000 ppm - Durée: 3h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/l

acétate de 2-butoxyéthyle - CAS: 112-07-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2400 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 3200 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 1580 mg/kg

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) - CAS: 64742-95-6

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 6193 mg/m3

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3592 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 3160 mg/kg

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Les composants du produit peuvent être absorbés par l'organisme par inhalation.

Principaux symptômes: étourdissements, narcose, toux, nausées, vomissements, maux de tête, perte de conscience, essoufflement. Une exposition répétée peut provoquer dessèchement et gerçures de la peau.

Xylène - CAS: 1330-20-7

Fiche de Données de Sécurité

F59 F59 GT ACRYFILLER HS BLACK

Inhalation: Nocif par inhalation. Les concentrations très élevées de xylène conduisent à l'inhibition progressive du système nerveux central (SNC), suivi du coma, de la faiblesse respiratoire et enfin de l'absence de circulation sanguine cérébrale et de la mort. Les concentrations élevées provoquent un coma et un affaiblissement respiratoire, déstabilisent la fonction des reins et entraînent des lésions hépatiques. À de faibles concentrations, une irritation des yeux, du nasopharynx, une maladie, une irritation, des temps de réaction lents et une mémoire à court terme réduite se produisent. Les vapeurs de xylène peuvent provoquer des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une confusion mentale. Ingestion: En cas d'ingestion de xylène, la personne blessée a une sensation de brûlure et des maux d'estomac, en cas d'aspiration il y a un risque de pneumonie chimique et d'œdème pulmonaire. Contact avec la peau: Peut être nocif s'il est absorbé par la peau. Provoque une irritation cutanée. Contact avec les yeux: Les vapeurs de xylène et de xylène sous forme liquide irritent les yeux et les membranes.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 44 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 648 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 18 mg/l - Durée h: 96

Xylène - CAS: 1330-20-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1 mg/l - Durée h: 24

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 4.36 mg/l - Durée h: 73

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2.6 mg/l - Durée h: 96

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.44 mg/l - Durée h: 73

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 1.57 mg/l - Durée h: 504

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 1.3 mg/l - Durée h: 1344

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 96

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 47.5 mg/l - Durée h: 336

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 504

Point final: NOEC - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 100 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 408 mg/l - Durée h: 48

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) - CAS: 64742-95-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 3.2 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.9 mg/l - Durée h: 72

Fiche de Données de Sécurité

F59 F59 GT ACRYFILLER HS BLACK

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 9.2 mg/l

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1 mg/l - Remarques: NOEC

- 12.2. Persistance et dégradabilité
Non persistant et biodégradable
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
Pas bioaccumulable
- 12.4. Mobilité dans le sol
Mobile. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Les récipients vides doivent être considérés des ordures spéciales livrables aux décharges de type 2B. Si opportunément dépurés, ils peuvent être admis aux décharges de première catégorie.
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Les récipients vides doivent être considérés des ordures spéciales livrables aux décharges. Si opportunément dépurés, ils peuvent être admis aux décharges de première catégorie.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



Quantités limitées, non soumises à la réglementation ADR : Emballages internes positionnés sur barquettes à film rétractable ou film tendu : pour emballage interne jusqu'à 5 litre et colis jusqu'à 30 kg.

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
 - ADR-UN Number: 1263
 - IATA-UN Number: 1263
 - IMDG-UN Number: 1263
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
 - ADR-Shipping Name: PEINTURES
 - IATA-Shipping Name: PEINTURES
 - IMDG-Shipping Name: PEINTURES
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
 - ADR-Class: 3
 - ADR-Etiquette: 3
 - ADR - Numéro d'identification du danger : 30
 - IATA-Class: 3
 - IATA-Label: 3
 - IMDG-Class: 3
 - IMDG-Classe: 3
- 14.4. Groupe d'emballage
 - ADR-Packing Group: III
 - IATA-Packing group: III
 - IMDG-Packing group: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement

Fiche de Données de Sécurité

F59 F59 GT ACRYFILLER HS BLACK

ADR-Polluant environnemental:	Non	
IMDG-Marine polluant:	Non	
IMDG-EmS:	F-E , S-E	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
ADR-Subsidiary hazards:	-	
ADR-S.P.:	163 367 640E 650	
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):		3 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft:	355	
IATA-Subsidiary hazards:	-	
IATA-Cargo Aircraft:	366	
IATA-S.P.:	A3 A72 A192	
IATA-ERG:	3L	
IMDG-Subsidiary hazards:	-	
IMDG-MFAG:	310	
IMDG-Stowage and handling:	Category A	
IMDG-Segregation:	-	
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI		
N.A.		

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 20

Restriction 30

Restriction 75

Composés Organiques Volatils - COV = 256.90 g/Kg = 411.04 g/l

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.16

Fiche de Données de Sécurité

F59 F59 GT ACRYFILLER HS BLACK

Fraction non volatile(% wt):74.31

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878.

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au

Fiche de Données de Sécurité

F59 F59 GT ACRYFILLER HS BLACK

règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
N.A.:	Non disponible
N.D.:	Not determined.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps